

## Politique enfance et jeunesse

Le Canton de Vaud s'est doté en mai 2017 de LIGNES DIRECTRICES ET D'UNE COMMISSION DE COORDINATION, présidée par le Service de protection de la jeunesse, composée de 15 services/offices de l'Etat pour sa politique cantonale de l'enfance et de la jeunesse (PEJ) dont les objectifs généraux sont de favoriser pour les enfants et les jeunes du canton l'équité des chances, leur développement harmonieux, une protection adéquate et leur implication dans la vie en société.

### Objectifs de la commission

1. Garantir la cohésion des politiques, programmes et prestations mis en œuvre tout ou partie par l'État et leur cohérence avec les objectifs généraux de la politique cantonale de l'enfance et de la jeunesse et les stratégies définies par le Conseil d'Etat :

- par une information mutuelle des services concernés sur les programmes et prestations développés;
- par le développement de programmes communs, pour une même population cible;
- en articulant les prestations pour des problématiques spécifiques, nouvelles ou existantes, à des programmes communs.

2. Veiller à l'économicité des moyens engagés, notamment :

- en évitant de développer des prestations dont les objectifs se chevauchent;
- en priorisant les actions à entreprendre.

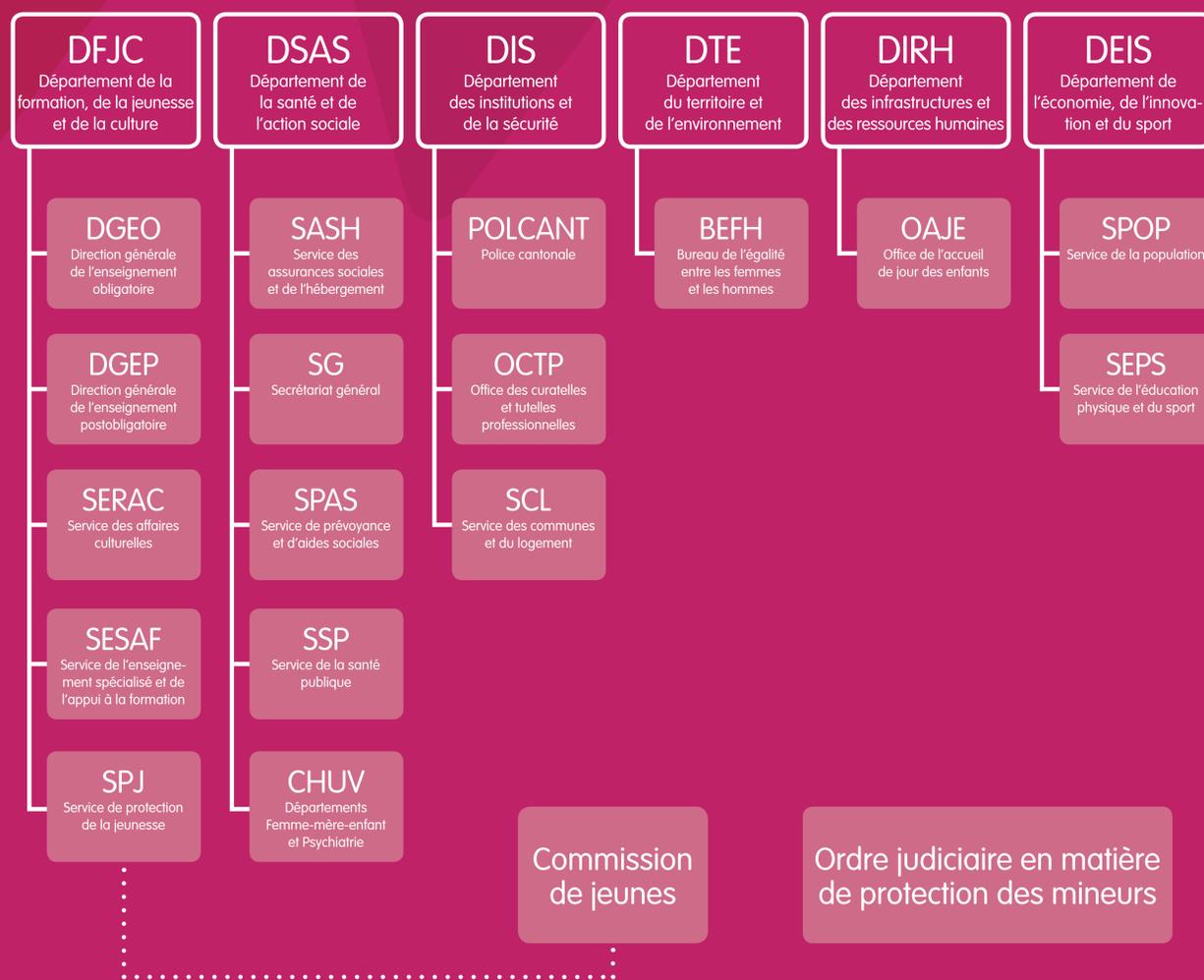
3. Garantir une action rapide et adaptée aux besoins :

- en développant une veille partagée de l'évolution des besoins et problématiques;
- en coordonnant les réponses et les actions à mener, et en répartissant les responsabilités pour traiter les besoins émergents.

### 5 domaines / 4 effets



### Membres de la commission





## Bureau de l'égalité entre les femmes et les hommes (BEFH)

### Membre de la Commission PEJ

#### mission du service

- Information – conseils
- Sensibilisation – promotion
- Formation – perfectionnement
- Recherche - développement

#### activités

Le BEFH encourage la réalisation de l'égalité dans tous les domaines. Il s'emploie à éliminer toute forme de discrimination directe ou indirecte. En lien avec la jeunesse, le BEFH mène essentiellement les activités suivantes :

##### **Journée Oser tous les métiers (jom)**

La jom offre l'opportunité aux élèves d'élargir leurs horizons professionnels en découvrant des secteurs traditionnellement associés au sexe opposé. Elle est organisée chaque année en novembre par le BEFH en collaboration avec la Direction générale de l'enseignement obligatoire (DGEO), pour les élèves de 7e à 9e année. Les filles sont invitées à accompagner leur père ou un proche de sexe opposé dans sa journée de travail, et les garçons leur mère ou une proche. Les élèves ont également la possibilité de participer aux ateliers organisés par le BEFH, permettant de découvrir un métier par la pratique. Parmi ceux-ci, le Parlement des filles donne la possibilité aux participantes de se mettre à la place des député-e-s et de voter des propositions suggérées par elles-mêmes. Le 8 novembre 2017, plus de 19'000 élèves ont participé à la jom, soit 82,6% des effectifs concernés. 654 élèves ont pris part aux ateliers organisés par le BEFH.

##### **Sortir ensemble et se respecter (SE&SR)**

SE&SR est un programme de prévention des violences et des comportements abusifs dans les relations amoureuses entre jeunes. Il est destiné à des petits groupes (6-12) de filles et garçons de 13 à 18 ans. SE&SR encourage les jeunes à des changements d'attitudes et de comportements et les amène à activer des compétences positives. Il a également pour objectif la prévention précoce des violences intimes. SE&SR propose des outils pour aider les jeunes à résoudre les difficultés qui peuvent se présenter dès les premières fréquentations. Les supports pédagogiques sont notamment des scènes de la vie quotidienne, des jeux de rôles, à travers lesquels les jeunes explorent notamment la notion de choix, les comportements abusifs, comment aider les ami-e-s en difficulté, les agressions sexuelles, et les outils de communication. Le BEFH collabore avec l'Unité de promotion de la santé et de prévention en milieu scolaire (PSPS) pour diffuser le programme au sein des établissements scolaires obligatoires et post-obligatoires.

#### projets/collaborations avec d'autres membres PEJ

##### **DGEO**

Journée Oser tous les métiers ; L'Ecole de l'égalité

##### **UNITÉ PSPS**

Programme Sortir ensemble et se respecter





## Commission de jeunes (Cdj-Vaud)

### Membre de la Commission PEJ

#### mission du service

- Répondre aux consultations du Conseil d'Etat
- Transmettre de sa propre initiative des propositions au Conseil d'Etat sur des sujets qui concernent les jeunes
- Débattre de sujets d'actualité
- Participer au Comité de préavis d'attribution d'aides financières à des projets de jeunes

#### projets/collaborations avec d'autres membres PEJ

La Commission de jeunes du canton de Vaud peut-être sollicitée par n'importe quel service de l'Etat. Elle est rattachée au Service de protection de la jeunesse.

Elle invite régulièrement plusieurs membres de chaque service à titre d'expert pour la renseigner sur les sujets spécifiques.

#### activités

La Commission de jeunes du canton de Vaud (Cdj-Vaud) se compose de 25 membres âgés entre 14 et 18 ans, provenant de tout le canton, suivant diverses formations - école obligatoire, gymnase, apprentissage, ... - avec, pour ce mandat 2017 - 2019, une majorité de 14 filles! Les membres sont désignés une fois tous les deux ans par le Conseil d'Etat.

Un Bureau composé d'au minimum un-e Président-e, un-e Vice-président-e et d'un-e Trésorière est élu toutes les années par les membres. Le/la Président-e est nommé par le Conseil d'Etat. Il y a quelques années, les postes de Délégué à la communication, Délégué à l'informatique et la logistique et Secrétaire ont été créés.

#### **Prise de position sur l'intégration des MNA (migrants mineurs non-accompagnés)**

La Cdj-Vaud s'est posé la question suivante: comment mieux intégrer les MNA? Après des débats passionnants et passionnés, la Cdj-Vaud a choisi de former un groupe de travail sur ce sujet-là. La prise de position finale envoyée à Madame A. – C. Lyon, cheffe DFJC et Monsieur Ph. Leuba, chef DEIS a permis, sous l'impulsion de ce dernier, de rencontrer Erich Dürst, Directeur de l'Etablissement Vaudois de l'Accueil des Migrants (EVAM). Notre proposition? Permettre à des jeunes habitants de la région et des jeunes MNA de se rencontrer et de pouvoir échanger sur leurs cultures, leurs hobbies, le tout dans le cadre d'une sortie ponctuelle en groupe.

La Cdj-Vaud est une force de proposition. Mais elle assure aussi le suivi de ses propositions. Preuve en est, elle ira à la rencontre des MNA dans les quatre foyers du canton les accueillant dans le courant du mois de février afin de pouvoir discuter de sa proposition. Vous pourrez en savoir plus sur les activités de la Cdj-Vaud en allant cliquer sur [www.cdj-vaud.ch](http://www.cdj-vaud.ch) ou en faisant un tour sur les réseaux sociaux!



La Commission de jeunes du canton de Vaud (presque!) au complet



## Direction générale de l'enseignement obligatoire (DGEO)

### Membre de la Commission PEJ

## mission du service

- Définition des politiques scolaires
- Appui aux établissements scolaires
- Définition des conditions d'apprentissage adaptées
- Elaboration et acquisition de moyens d'enseignement et des plans d'études

## projets/collaborations avec d'autres membres PEJ

### BEFH

Journée Oser tous les métiers

### CHUV ET AUTRES HÔPITAUX

cf. Ecole à l'hôpital pour les enfants hospitalisés

### POLICE CANTONALE

Projets de prévention dans les classes

### SERAC

Elaboration de dossiers pédagogiques et autres projets culturels

### SESAF

Projets de prévention

### SPJ

MATAS et accompagnements socio-éducatifs

## activités

La DGEO assure la gestion de l'école obligatoire dans le canton de Vaud.

La Direction générale (DG) définit les politiques scolaires et appuie les directions des établissements scolaires dans leur mise en œuvre. Elle exerce ses responsabilités dans les domaines de la pédagogie, des ressources humaines, de l'organisation du système scolaire, de son administration et de ses finances.

La Direction pédagogique (DP) appuie les directions d'établissement dans la mise en œuvre des décisions pédagogiques cantonales ou romandes et en communique les concepts en conformité avec les objectifs généraux de l'école : Plan d'études, Moyens d'enseignements, Cadre général de l'évaluation, etc. Par ailleurs, la Direction pédagogique évalue la qualité du système scolaire sur le plan pédagogique et se charge des situations d'élèves à besoins particuliers.

Les missions essentielles de la Direction « Organisation et Planification » (DOP) consistent à proposer des principes d'organisation des établissements et des régions et à conduire sur le plan organisationnel la mise en œuvre de projets de changements ou l'implantation d'innovations. En lien régulier avec les communes, la Direction adjointe « Organisation et Planification » participe aux groupes de travail concernant les constructions et les transports scolaires.

Dans les établissements scolaires, des conseils des élèves ont été progressivement mis en place à l'introduction de la Loi sur l'enseignement obligatoire en 2013. Prenant des formes diverses, ces conseils ont pour objectif de favoriser la participation des élèves de la 5e à la 11e année à la vie des établissements. Les élèves peuvent émettre des propositions ou élaborer des projets dans les domaines culturels, sportifs ou intellectuels. Ils peuvent être reçus et entendus par le Conseil d'établissement, lequel est composé, à parts égales, de représentants des parents, de la commune, de l'école et de la société civile.

## école obligatoire en quelques chiffres

|   |   |  |
|---|---|--|
| <b>92'342 écoliers</b> ont pris le chemin de l'école à la rentrée 2017. | Les élèves sont répartis dans <b>91 établissements scolaires</b> à travers le Canton. | Plus de <b>9'200 enseignants</b> de profils divers exercent dans l'école obligatoire vaudoise. |
|---|---|--|



## Office de l'accueil de jour des enfants (OAJE)

### Membre de la Commission PEJ

#### mission du service

- Assurer le régime d'autorisation et de surveillance des milieux d'accueil collectif de jour
- Assurer la cohérence cantonale pour l'accueil de jour en milieu familial

#### projets/collaborations avec d'autres membres PEJ

DEPARTEMENT DE LA FORMATION, DE LA JEUNESSE ET DE LA CULTURE (DFJC)

DEPARTEMENT DE LA SANTE ET DE L'ACTION SOCIALE (DSAS)

DEPARTEMENT DES INSTITUTIONS ET DE LA SECURITE (DIS)

DEPARTEMENT DU TERRITOIRE ET DE L'ENVIRONNEMENT (DTE)

#### activités

En application de l'Ordonnance fédérale sur le placement d'enfants (OPE), de la loi sur l'accueil de jour des enfants (LAJE), les différentes formes d'accueil des enfants à la journée en milieu familial ou en milieu collectif, dans une institution pré ou parascolaire, sont soumises à autorisation et à la surveillance. L'OAJE est l'autorité cantonale compétente pour assurer la mise en œuvre du cadre légal auprès des institutions du préscolaire et parascolaire accueillant des enfants.

L'OAJE est également un office stratégique directement rattaché à la cheffe du DIRH depuis septembre 2012 qui développe la politique de l'accueil de jour en apportant un soutien à la création des places d'accueil de jour afin de permettre aux parents de concilier vie familiale et professionnelle.

L'OAJE offre un soutien sous forme de conseils aux personnes ayant un projet d'exploitation des lieux d'accueil collectif de jour sur le canton de Vaud. Dans chacune des quatre régions du canton, une chargée d'évaluation des milieux d'accueil est référente pour les nouveaux projets et pour la surveillance des institutions.

L'OAJE s'assure, entre autre, que les locaux destinés à l'accueil des enfants répondent aux obligations légales et permettent l'accueil d'enfants ; que l'institution applique une pédagogie permettant d'assurer le bon développement et l'intégration sociale des enfants et des jeunes. Enfin, l'OAJE contrôle également la qualité de toutes les prestations délivrées aux enfants et aux familles au sein de chaque institution autorisée.

En ce qui concerne l'accueil familial de jour, l'OAJE assure la cohérence cantonale en la matière et coordonne la mise en place de la formation pour les coordinatrices et pour les accueillantes en milieu familial.

A la fin 2017, le canton comptait 681 structures d'accueil de jour, ce qui représente plus de 24'180 places autorisées. Un chiffre qui a pratiquement doublé depuis 2010.





## Office des curatelles et tutelles professionnelles (OCTP) - Domaine de protection de l'enfant

### Membre de la Commission PEJ

## mission du service

- Exercice de mandats de protection de l'enfant confiés par les Justices de paix : tutelle, curatelle de représentation MNA, curatelle de recherche en paternité et tutelle sur enfant en procédure d'adoption nationale.
- Accompagnement des demandes de consultation de dossiers des personnes ayant été au bénéfice d'une mesure de protection de l'enfant exercée par l'OCTP (OTG)

## projets/collaborations avec d'autres membres PEJ

### LES JUSTICES DE PAIX

SPJ

CHUV  
CAN TEAM

PROFA

EVAM  
MNA

## activités

**La Justice de paix nomme un tuteur/curateur** lorsque le mineur est dépourvu de représentant légal, lorsque le parent est décédé ou empêché, ou sous curatelle de portée générale, lorsque l'autorité parentale a été retirée d'office ou de manière consentie, ou lorsque la mère de l'enfant est mineure.

### Tâches du tuteur/curateur selon le type de mandat :

Le tuteur / curateur assure la représentation légale, la gestion administrative et financière. Il veille au bon développement physique et psychique de l'enfant, évalue les compétences parentales et les conditions de vie. Il établit la filiation complète de l'enfant et fixe l'entretien. Le tuteur / curateur coordonne l'intervention du réseau de professionnels et collabore étroitement avec le SPJ, les foyers et familles d'accueil, le SESAF, le SUPEA, le Tribunal des mineurs, etc.

La Justice de paix de Lausanne nomme un curateur de l'OCTP pour tous les mineurs non accompagnés (MNA) attribués au canton de Vaud. Le curateur de représentation du MNA, professionnel de la protection de l'enfant et de la représentation légale, garantit à l'enfant protection et accès aux droits en matière d'hébergement, prise en charge éducative, scolarité et soins, en collaboration avec l'EVAM et les différents partenaires (USMI, DISA, SUPEA, EDT, CREAL, SPJ). Le curateur assiste et conseille le mineur durant toute la procédure d'asile.

Le tuteur assure également la représentation légale des enfants nés en Suisse et donnés en adoption. Après le consentement définitif des parents biologiques ratifié par la Justice de paix, le tuteur confie l'enfant à sa famille adoptive et assure un suivi jusqu'au terme de la procédure. L'OCTP soutient et accompagne également les demandes de recherche d'origine.

Domaine de protection de l'enfant : **600 mandats** (dont 80 % relèvent de la représentation légale)

|   |  |  |
|---|--|--|
| <b>45% tutelle sur mineur</b> (327a ccs)  | <b>35% curatelle de représentation MNA</b> (306.2 ccs) |  |
| <b>4% curatelle établissement de la filiation et fixation d'entretien</b> (308.2 ccs) | <b>2% tutelle adoption nationale</b> (327a ccs)        | <b>20 consultations de dossier</b> par année |

**Autres** : curatelle ad hoc, succession, Cojad, curatelle de protection jeune adulte



## Police cantonale vaudoise, division prévention criminalité

### Membre de la Commission PEJ

#### mission du service

- Prévention en milieu scolaire
- Prévention en matière de cyber-harcèlement
- Aide en matière de conciliation extra-judiciaire

#### activités

La division prévention criminalité mène les activités suivantes en rapport avec la jeunesse :

- Conférences et prévention dans toutes les classes de 8ème année pour la prévention du cyber-harcèlement et du sexting
- Conférences pour les journées de formation pédagogique dans les établissements scolaires
- Assistance aux communes désirant mettre en place des conciliations extra-judiciaires (sous l'égide des préfets)

#### Les conciliations extra-judiciaires

Les autorités communales ont la possibilité, lors de délits contre le patrimoine, de suspendre l'action pénale au profit d'une conciliation. Cette dernière permet aux mineurs concernés de prendre conscience de leurs actes, d'en analyser les conséquences et de s'exprimer librement sur le sujet.

Des mesures éducatives ayant un sens avec les actes commis sont proposées lors de la conciliation afin de sensibiliser l'auteur des dégâts. Elles permettent aux autorités communales de trouver une forme de réparation liée aux dommages commis.

Lorsque la conciliation aboutit et que les travaux éducatifs sont terminés, l'action pénale (dépôt d'une plainte auprès du Tribunal des mineurs) s'éteint et les autorités concernées renoncent à toute autre poursuite.

Le Préfet est l'autorité de contact compétente. La Police cantonale peut amener une aide aux communes à la réalisation de ces conciliations.

#### projets/collaborations avec d'autres membres PEJ

##### DGEO

Sensibilisation du corps enseignant aux interactionx entre jeunes et réseaux sociaux

Passage dans les classes 8P pour sensibiliser les jeunes aux dangers des réseaux sociaux et d'internet





## Service des assurances sociales et de l'hébergement (SASH)

### Membre de la Commission PEJ

#### mission du service

- Application des régimes sociaux
- Allocation des subsides LAMal
- Gestion de l'hébergement médico-social
- Aide à domicile
- Politique familiale

#### projets/collaborations avec d'autres membres PEJ

FAVORISER L'INTÉGRATION SOCIALE DES ENFANTS ET DES JEUNES

AIDE FINANCIÈRE AUX FAMILLES

APPUI AUX FAMILLES AVEC UN ENFANT EN SITUATION DE HANDICAP

#### activités

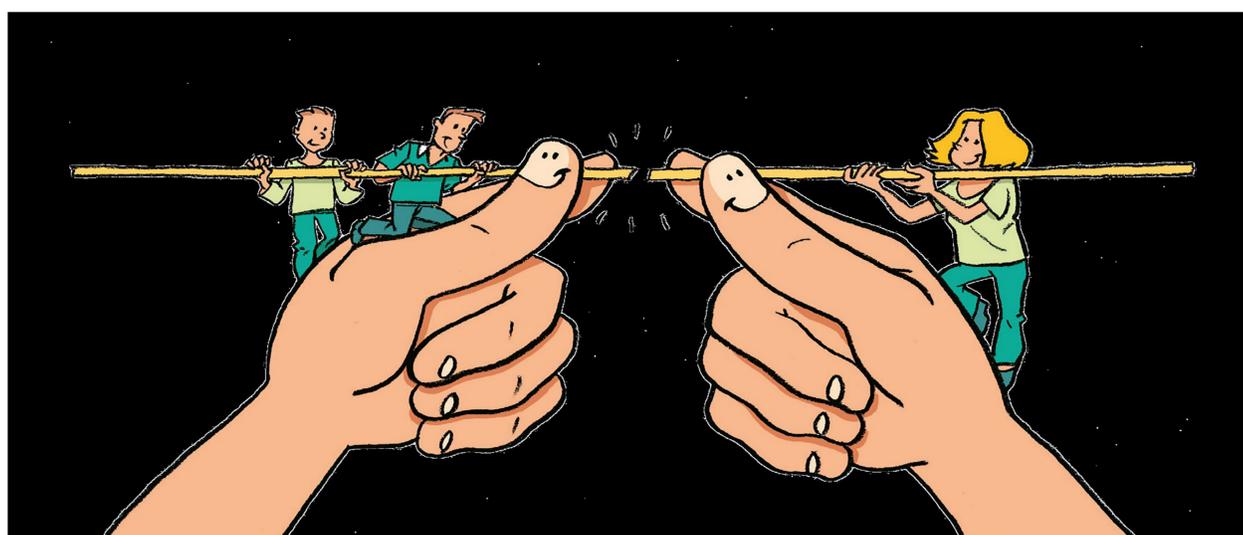
Le SASH confie à des partenaires (Caisse cantonale AVS) l'application de certains régimes sociaux (PC AVS/AI, allocation de maternité) et en surveille l'application. Il gère les budgets cantonaux en lien avec les prestations allouées, informe et aide la population à obtenir ces prestations.

S'agissant de l'assurance-maladie, le SASH (par le biais de l'Office vaudois de l'assurance maladie) octroie les subsides pour financer une partie ou la totalité des primes d'assurances maladie selon le revenu des ayants droit. Il veille aussi à ce que toutes les personnes soumises à l'obligation de s'assurer soient affiliées auprès d'un assureur.

Le SASH est responsable du réseau des EMS vaudois et des établissements de la filière psychiatrique. Dans ce cadre, il fixe les directives architecturales et suit les constructions d'EMS selon le programme arrêté par le Conseil d'Etat et finance les investissements et l'exploitation des établissements (fixation des tarifs). Il apporte en outre un appui social individualisé aux résidents ou à leur famille et informe le public sur l'hébergement médico-social. Enfin, il est responsable de la surveillance financière des EMS.

Dans le domaine de l'aide à domicile, le SASH reconnaît une série de prestations permettant aux personnes en situation de handicap ou âgées de poursuivre leur vie à domicile. Dans ce cadre, le service soutient l'Association Vaudoise d'Aide et de Soins à Domicile (AVASAD), les proches aidants, les activités de bénévolat, les activités favorisant l'intégration sociale et le développement des structures d'accompagnement médico-sociales (logements protégés, centres d'accueil temporaires, court séjour).

En matière de politique familiale, le SASH développe et veille à la mise en œuvre de mesures de soutien financier aux familles visant à mieux compenser les coûts de l'enfant et à faire face à des situations économiques difficiles liées aux charges familiales.





## Service des affaires culturelles (SERAC)

### Membre de la Commission PEJ

#### mission du service

- Vie culturelle et création artistique professionnelle
- Institutions patrimoniales cantonales
- Patrimoine culturel mobilier et immatériel
- Sensibilisation à la culture et médiation culturelle

---

#### projets/collaborations avec d'autres membres PEJ

##### COMMISSION CULTURE-ÉCOLE

Mission de sensibilisation à la culture et médiation culturelle

#### activités

Au service du patrimoine mobilier et immatériel, des artistes et du public, le SERAC a pour mission de développer et de mettre en oeuvre la politique culturelle voulue par le Conseil d'État.

Le SERAC alloue des subventions aux arts vivants, au patrimoine culturel mobilier et immatériel, ainsi qu'à la sensibilisation à la culture et à la médiation culturelle pour encourager et soutenir la vie culturelle, l'aide à la création artistique professionnelle et à sa diffusion.

Le SERAC assure la coordination et le fonctionnement des institutions patrimoniales cantonales et de la Bibliothèque cantonale et universitaire Lausanne. Il gère également l'Espace Arlaud, lieu d'exposition polyvalent.

Le SERAC est chargé d'assurer l'inventaire, la mise en valeur et la sauvegarde du patrimoine culturel mobilier et immatériel du canton de Vaud.

Le SERAC a pour but d'encourager des activités dans le domaine de l'éveil et de la sensibilisation à la culture, ainsi que des actions de médiation culturelle proposées par les institutions culturelles ou des artistes pour des publics cibles variés, notamment par le biais de subventions et de conseils pour la conception de projets de médiation culturelle. Il développe également ses propres actions, assurées par les musées cantonaux, la Bibliothèque cantonale et universitaire Lausanne et la structure Culture-Ecole.

Au sein du SERAC depuis 2005, la structure Culture-Ecole a pour but de favoriser l'accès à la culture pour les élèves de tous les niveaux scolaires en proposant des dossiers pédagogiques, une newsletter, des formations continues à la Haute école pédagogique Vaud, un site internet et le Passculture.





## Service de prévoyance et d'aide sociales (SPAS)

### Membre de la Commission PEJ

## mission du service

- Concevoir et mettre en œuvre une politique d'action et de prévention sociales

## activités

**Revenu d'insertion** : concevoir et mettre en œuvre une politique d'action sociale en faveur des adultes ayant des difficultés économiques et/ou sociales, notamment les bénéficiaires du Revenu d'insertion (RI). Octroyer des prestations sociales aux bénéficiaires du Centre social d'intégration des réfugié-e-s statutaires (CSIR).

**Pensions alimentaires** : assurer les avances sur pensions alimentaires aux créancières et créanciers de pensions alimentaires en situation économique difficile et procéder au recouvrement des avances et pensions alimentaires.

**Personnes en situation de handicap ou en grandes difficultés sociales** : définir, mettre en œuvre et coordonner une politique d'accompagnement socio-éducatif, d'aide financière, d'hébergement, d'emploi protégé, d'aide à la (ré)insertion pour adultes en situation de handicap et en difficulté (handicap mental, physique, psychique, difficultés sociales et psychologiques, alcoolisme et toxicomanie), en collaboration avec les organismes et institutions spécialisées.

**Aide aux victimes d'infractions** : définir, mettre en œuvre et coordonner la politique cantonale d'aide et d'information aux victimes d'infraction. Délégation au centre LAVI de la fourniture de l'aide psychologique, sociale, médicale, matérielle et juridique.

**Bourses d'études** : assurer les octrois de bourses d'études et d'apprentissages dans le cadre des formations post-obligatoires.

## projets/collaborations avec d'autres membres PEJ

DGEP, SPOP, SESAF, SPJ, AUTRES SERVICES

DU DSAS, OCTP, OAJE, SCL, SDE

Revenu d'insertion

SPJ, SPOP, POLCANT, BEFH, SSP

Aide aux victimes d'infractions

SESAF, SPJ, SASH, SSP

Personnes en situation de handicap

DGEP, SESAF, SPJ, SASH, OCTP, DGES

Bourses d'études

SPJ, SPOP, POLCANT, OCTP, OCBE,

SG-DASAS

Pensions alimentaires

## chiffres significatifs 2017

|   |  |  |   |  |
|---|--|--|---|--|
| <b>3.8% d'aide sociale</b><br>(sept 2017) | <b>7400 mineurs au RI</b><br>(sept 2017) | <b>3300 jeunes de 18-25 ans au RI</b><br>(sept 2017) | <b>3500 jeunes entrés dans le programme Forjad</b><br>depuis 2006<br>dont 1190 diplômés | <b>10'120 demandes de bourses d'études et 6'540 bourses d'études octroyées</b><br>(2017) |
|---|--|--|---|--|



## Service de protection de la jeunesse (SPJ)

### Membre et Présidence de la Commission PEJ

#### mission du service

- Promotion et soutien aux activités de jeunesse
- Prévention en matière socio-éducative
- Protection des mineurs en danger dans leur développement
- Autorisation et surveillance de l'accueil hors du milieu familial

#### projets/collaborations avec d'autres membres PEJ

##### COMMISSION DE JEUNES

OCTP

SESAF

TRIBUNAL DES MINEURS

CHUV

DGEO

DGEP

BEFH

SPOP

POLCANT

OAJE

#### activités

Toutes les missions du Service de protection de la jeunesse sont concernées par la Politique Enfance et Jeunesse (PEJ).

**Le Délégué cantonal à l'enfance et à la jeunesse** assure le bon fonctionnement du dispositif cantonal en terme de promotion et de soutien aux activités de jeunesse composé de la Commission de jeunes, de la Chambre consultative de la jeunesse, du Comité de préavis d'attribution des aides financières à des projets de jeunes. Le Délégué apporte un appui et articule le dispositif cantonal avec l'action des partenaires privés et des communes dans le respect des prérogatives de chacun.

**L'Unité prévention** assure la mise en œuvre des différentes formes de prévention, entre autres, par le biais de partenariats publics-privés. La prévention se compose de trois volets : la prévention universelle, la prévention spécifique ou sélective et la prévention indiquée. La prévention indiquée peut être libre mais fait partie intégrante de la mission de protection assurée par les Offices régionaux de protection des mineurs (ORPM).

**Les Office régionaux de protection des mineurs (ORPM)** sont au nombre de quatre et couvrent l'ensemble du canton : ORPM du Centre, ORPM du Nord, ORPM de l'Ouest, ORPM de l'Est. Tout enfant ou adolescent en danger dans son développement physique, psychique, affectif ou social, que ce soit en raison de mauvais traitements ou de toute autre circonstance, doit recevoir une protection adéquate. Si les parents sont dans l'incapacité de remédier eux-mêmes au danger, la situation est alors du ressort du SPJ.

**Les ordonnances fédérales sur le placement d'enfants et sur l'adoption** sont appliquées par différentes Unités au sein du SPJ. Elles concernent l'accueil avec hébergement d'un enfant hors de son milieu familial dans les cas suivants : accueil en vue d'adoption, accueil en milieu familial avec hébergement, hébergement en institution éducative, écoles privées avec internat, colonies et camps de vacances de plus de 7 jours. La surveillance des lieux d'accueil de jour des enfants est du ressort de l'Office de l'accueil de jour des enfants (OAJE).



Illustration : Anne Wilsdorf



## Service de la population (SPOP)

### Membre de la Commission PEJ

## mission du service

- Examen et suivi du statut des ressortissants étrangers
- Asile
- Intégration des étrangers et prévention du racisme
- Naturalisation
- Documents d'identité
- Autorité de surveillance des contrôles des habitants

## projets/collaborations avec d'autres membres PEJ

### OCTP - SPAS - SPJ - SPOP (EVAM)

Prise en charge des mineurs non-accompagnés

### DGEP - SPOP (BCI)

Co-financement de classes pour les 18-25 ans allophones et primo-arrivants au sein de l'École de la Transition

## activités

**Le SPOP traite les demandes d'autorisation de séjour des ressortissants étrangers** (hors asile), délivre et renouvelle après examen les titres de séjour.

Le Canton met en œuvre les décisions d'octroi ou de refus de l'asile qui relèvent de la compétence exclusive des autorités fédérales. Le SPOP assure le suivi administratif des personnes relevant de l'asile attribuées au canton par la Confédération, en lien avec l'Etablissement vaudois d'accueil des migrants (EVAM) chargé de leur assistance et de leur hébergement. Etablissement de droit public, l'EVAM assure notamment la prise en charge des mineurs non accompagnés, dans des centres dédiés à cette population spécifique, encadrée par des professionnels.

**Le Bureau cantonal pour l'intégration des étrangers et la prévention du racisme (BCI)** soutient les associations et communes actives dans ces domaines, propose des informations et oriente les personnes concernées.

Dans le domaine de la **naturalisation**, le Service assure la gestion des demandes des candidats souhaitant obtenir le droit de cité vaudois, préalable à l'obtention de la nationalité suisse.

**L'état civil** célèbre les mariages, enregistre notamment les naissances, les décès, les reconnaissances d'enfants et les adoptions et traite les changements de nom.

**Le SPOP est également chargé des documents d'identité** : il réceptionne les demandes de cartes d'identité et de passeports, enregistre les données biométriques.

**Le SPOP est l'autorité de surveillance des contrôles des habitants.** Il assiste et informe les communes dans le domaine de l'enregistrement de la population ainsi que dans le domaine migratoire.



Photo : Samuel Fromhold



## CHUV / Service universitaire de psychiatrie de l'enfant et de l'adolescent (SUPEA)

### Membre de la Commission PEJ

## mission du service

- Prévention secondaire (groupes vulnérables)
- Analyse globale de la situation du patient, identification des troubles, pose du diagnostic
- Traitement médical en partenariat avec les familles et les réseaux

## activités

Le SUPEA a pour but d'aider les enfants et les adolescents qui présentent des troubles d'ordre psychique ainsi que leur famille. Ces difficultés ont souvent une incidence sur la vie relationnelle, sociale, familiale ou encore scolaire de ces jeunes patients. Les interactions entre l'enfant/le jeune et son réseau sont très importantes durant son développement. De ce fait, les collaborateurs du SUPEA travaillent en partenariat étroit avec les familles et les écoles ainsi qu'avec d'autres institutions, comme le SPJ et le SESAF. Ils initient et participent à la réflexion autour de la santé mentale de la population du canton de Vaud.

Le SUPEA suit les patients au plus proche de leur lieu de vie et vise à prendre en charge les enfants, les adolescents et leur famille à un niveau de service ambulatoire qui montre les effets thérapeutiques les plus durables. Toutefois, certains groupes clairement définis de patients ont besoin d'une offre de soins spécialisée.

Le SUPEA propose un dispositif de soins complet - consultations ambulatoires, pédopsychiatrie de liaison, urgences pédopsychiatriques, hospitalisations, centre de crise, centre de jour, antenne mobile.

Le SUPEA s'adresse aux patients de 0 à 18 ans révolus et à leur famille, domiciliés à Lausanne et alentours. Plusieurs de ses structures ont cependant un rayon d'action beaucoup plus large car elles sont uniques dans le canton : Unité d'hospitalisation psychiatrique pour adolescents (UHPA), Centre thérapeutique de jour pour adolescents (CTJA), Centre d'intervention thérapeutique pour enfants (CITE), Centre psychothérapeutique (CPT).

## projets/collaborations avec d'autres membres PEJ

### PROTECTION DE LA JEUNESSE, JUSTICE,

#### SERVICE PÉNITENTIAIRE

Liaison dans les foyers, EDM Palézieux, Centre communal pour adolescents de Valmont, L'Abri

#### SESAF, DGEO

CTJ, CPT / Collaboration avec l'Office de psychologie, psychomotricité et logopédie scolaires / CITE (financement LAMal, mais en fort lien avec les écoles)

#### CHUV

DP, DFME (DMCP, DGO)

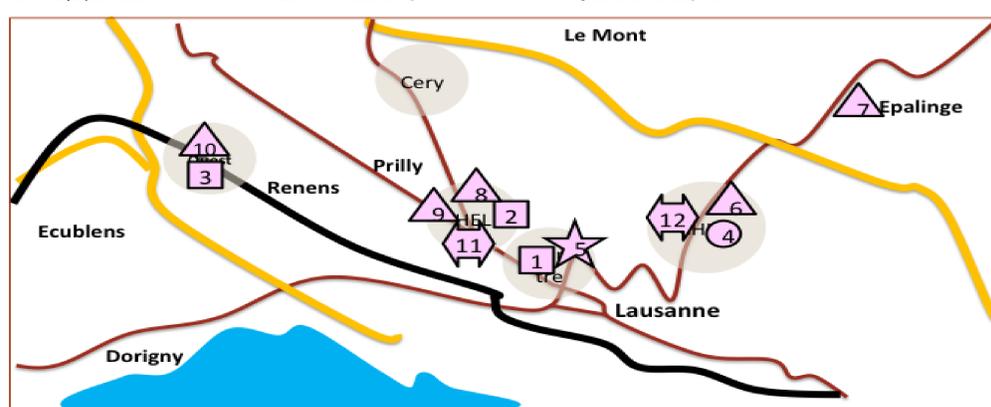
#### SERVICES DE PÉDIATRIE

#### FONDATION DE NANT

### Les Unités partenaires du Département psychiatrie :

Centre cantonal autisme ; Programme de Dépistage et parrainage d'adolescents consommateurs de substance (DEPART) ; Centre vaudois anorexie boulimie (abC) ; Unité de pédopsychiatrie légale ; Equipe mobile du développement mental (EMDM Mineurs) ; Etablissement de détention pour mineurs «Aux Léchaies», Commune de Palézieux ; Consultation des Boréales.

| Consultations générales       | Centres de jour et/ou associés à la pédagogie spécialisée: | Liaisons   |
|-------------------------------|--|--|
| 1. Consultation Av. Echallens | 6. CTJA, pour ado  | 11. Site Montétan  |
| 2. Consultation Chablère      | 7. CTJE, pour enfant & UATP Arzilier                       | 12. Site CHUV  |
| 3. Consultation Passerelle    | 8. CPT, internat et externat                               | <b>Programmes spécialisés :</b> orientation infirmières des urgences-crisis; programme 0-3 ans; trouble des apprentissages; Liaison Abri et foyers d'urgence petite enfance ; etc. |
| <b>Hospitalisation</b>        | 9. CITE, centre de crise pour enfant                       |  |
| 4. UHPA                       | 10. ATS Passerelle,  |  |
| 5. Equipe Mobile              |  |  |





## Service de la santé publique (SSP)

### Membre de la Commission PEJ

## mission du service

- Accroître la participation des enfants et des jeunes dans les décisions concernant leur santé
- Renforcer la capacité des enfants et des jeunes à faire leur propre choix pour leur santé
- Aider les enfants et les jeunes à bénéficier des prestations médicales de qualité

## projets/collaborations avec d'autres membres PEJ

### DFJC / SPJ

Prévention petite enfance :  
[www.vd.ch/petite-enfance](http://www.vd.ch/petite-enfance)

### DFJC / DIS / SERVICE DES COMMUNES ET DU LOGEMENT / PREFECTURES / POLICE CANTONALE

Bureau des Centres régionaux de prévention: [www.sois-prudent.ch](http://www.sois-prudent.ch)

### DGEO / DGEP / SESAF / SPJ

Promotion et prévention de la santé en milieu scolaire: [www.vd.ch/unite-psps](http://www.vd.ch/unite-psps)

## activités

L'état de santé dans l'enfance détermine de manière très significative le futur état de santé de l'individu tout au long de sa vie. Investir durant la petite enfance est primordial pour le futur des individus et de l'état de santé de la population. Le SSP assure la prise en charge de la santé physique et psychique des enfants et des jeunes. Il finance également des programmes de prévention et promotion de santé. Quelques exemples de programmes et prestations :

**Sport et santé** : Des clubs sportifs, des associations s'occupant de sport pour les personnes en situation de handicap ainsi que les communes du canton de Vaud sont soutenus financièrement s'ils mettent en place des activités sportives non compétitives ou construisent des places de sport en plein air. L'objectif est d'encourager davantage les enfants et jeunes à pratiquer une activité physique régulière, notamment ceux qui ne font pas de sport, qui sont en surpoids, qui souhaitent pratiquer un sport juste pour le plaisir ou qui sont en situation de handicap.

**Prévention précoce** : Les parents qui le souhaitent peuvent faire voir à domicile leurs enfants en bas âge par une infirmière petite enfance et / ou une sage-femme. Un autre programme de santé publique sensibilise des familles en situation de vulnérabilité sociale autour des besoins spécifiques de leurs enfants en bas âge. Ceci contribue à stimuler le développement de l'enfant, à renforcer les compétences éducatives des parents et à favoriser l'intégration sociale de la famille.

**Sexualité, dépendances, harcèlement** : Parmi plusieurs programmes d'information et de prévention, le site internet [www.ciao.ch](http://www.ciao.ch) s'adresse aux jeunes. Il aborde les différentes thématiques brûlantes à l'âge de l'adolescence et donne des informations, répond à des questions, publie des témoignages et organise des *chat*.

**Pédiatrie et pédopsychiatrie** : Le dispositif hospitalier du canton de Vaud propose un accès aux soins de qualité et en tout temps aux enfants et jeunes. Ses prestations s'adaptent à l'évolution des besoins.



Illustration : Joël Freymond, [www.paprica.ch](http://www.paprica.ch)



## Direction générale de l'enseignement postobligatoire (DGEP)

### Membre de la Commission PEJ

## mission du service

- École de maturité
- École de culture générale
- École de commerce
- Formation professionnelle initiale
- Écoles supérieures
- Certification professionnelle des adultes
- École de la transition

## projets/collaborations avec d'autres membres PEJ

### SESAF/DGEO

Créer des places d'apprentissage via Le Salon des métiers et de la formation, La Nuit de l'apprentissage ou l'opération « Contrat d'apprentissage last minute »

### SERAC

Bénéficiaire de la culture à prix réduit via le Passculture

### SPAS

Former les jeunes adultes en difficulté via le programme FORJAD

### TRANSITION 1

Préparer à la formation professionnelle via les Semestres de motivation, le préapprentissage ou les mesures d'appui à l'insertion

## activités

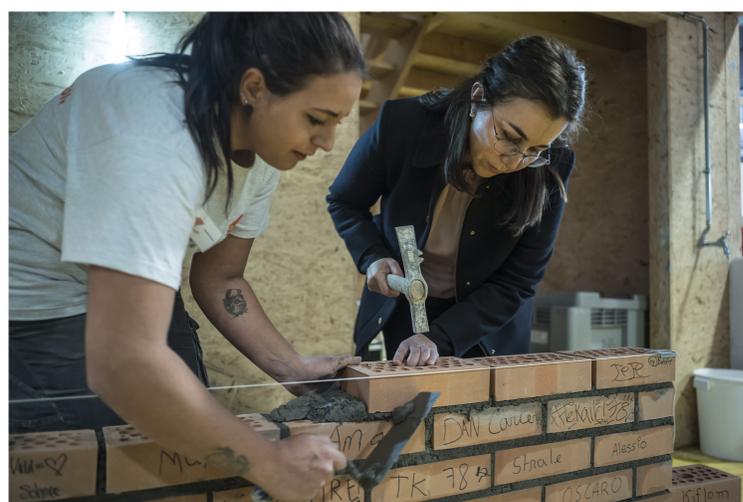
La mission de la DGEP est de créer des conditions favorables pour amener, en fonction de leurs capacités, le plus grand nombre de personnes possible à un titre postobligatoire reconnu en Suisse, ainsi que de leur ouvrir les portes de leur projet professionnel et personnel.

À cette fin, la DGEP assure la conduite pédagogique, administrative et financière ainsi que la planification de l'enseignement secondaire supérieur (secondaire II).

Elle est notamment en charge du développement et de la mise en œuvre reconnue et coordonnée de l'offre de formation postobligatoire, de la surveillance de la formation professionnelle, de l'organisation et de la certification des procédures de qualification.

En chiffre, la DGEP c'est :

- 9 titres de formation
- 11 gymnases
- 13 écoles professionnelles ou des métiers
- 1 école de la transition
- 37'302 jeunes en formation
- 13'392 élèves en gymnase
- 22'703 élèves en formation professionnelle
- 7'645 nouveaux contrats d'apprentissage en 2016
- 6'200 entreprises formatrices
- 2'247 ETP enseignants
- 500 millions de francs de budget



Salon des métiers et de la formation de Lausanne, novembre 2017 (crédit : ARC Sieber)



## Service de l'éducation physique et du sport (SEPS)

### Membre de la Commission PEJ

## mission du service

- Mise en œuvre de la politique du sport dans le canton de Vaud

## activités

Le SEPS contrôle et anime l'éducation physique et sportive à tous les degrés de la scolarité. Il édicte des mesures de sécurité, il organise et gère le sport scolaire facultatif ainsi que des manifestations sportives pour des élèves et il contrôle les camps sportifs organisés par les écoles du canton. Il gère également les aspects sportifs des mesures sport-art-études et est le répondant cantonal pour la relève sportive. Il a aussi pour mission de promouvoir la santé et le fair-play.

### Jeunesse+Sport

Le SEPS est l'antenne cantonale pour le programme fédéral Jeunesse+Sport (J+S). Il organise la formation et le perfectionnement des moniteurs et des coachs, il coordonne le travail des experts, il contrôle les annonces J+S des clubs sportifs vaudois et procède au versement des subsides.

### Le sport associatif

Le SEPS est chargé de promouvoir la pratique de l'activité physique au sein de la population vaudoise en général. Il apporte un appui et des informations aux associations sportives cantonales, aux clubs, ainsi qu'aux communes. Il organise le Mérite sportif vaudois et collabore étroitement avec la Fondation « Fonds du sport vaudois ».

### Le sport international

Le SEPS accueille et soutient les organisations sportives internationales. Il apporte une aide à la candidature et à l'organisation de manifestations et congrès sportifs internationaux et développe des outils liés aux grandes manifestations (développement durable p.ex.).

### Les équipements sportifs

Le SEPS procède à l'examen technique des dossiers de construction des infrastructures sportives construites sur le territoire vaudois. Il émet les directives et recommandations qui doivent être suivies. En outre, il contrôle sur demande la conformité d'installations existantes et participe à des jurys de concours, voire de commissions de construction.

## projets/collaborations avec d'autres membres PEJ

### DFJC

Education physique et sportive

Mesures sport-art-études

JOJ2020

### SSP

Promotion de la santé par l'activité physique et le sport

### UNITE PSPS

Promotion de la santé et prévention en milieu scolaire





## Service de l'enseignement spécialisé et de l'appui à la formation (SESAPF)

### Membre de la Commission PEJ

## mission du service

- Mettre en œuvre la politique cantonale de promotion de la santé et de prévention en milieu scolaire
- Promouvoir la santé physique, mentale et sociale des enfants et des jeunes, au plan collectif et individuel

## projets/collaborations avec d'autres membres PEJ

### DFJC / SPJ

GRAFIC – cellules de crise

### DEIS / SEPS / EDUCATION PHYSIQUE A L'ECOLE

Promotion activité physique et alimentation équilibrée

### DIS / POLCANT + DIS / SCL / PREFECTURES

Prévention des accidents, des incivilités, violence et du harcèlement

### DSAS / CHUV

Intégration des enfants à besoins particuliers

### DSAS / SSP / DEPART

Prévention des addictions

### DTE / BUREAU DE L'EGALITE

Campagne de prévention du harcèlement sexuel auprès des apprenti-e-s

## activités

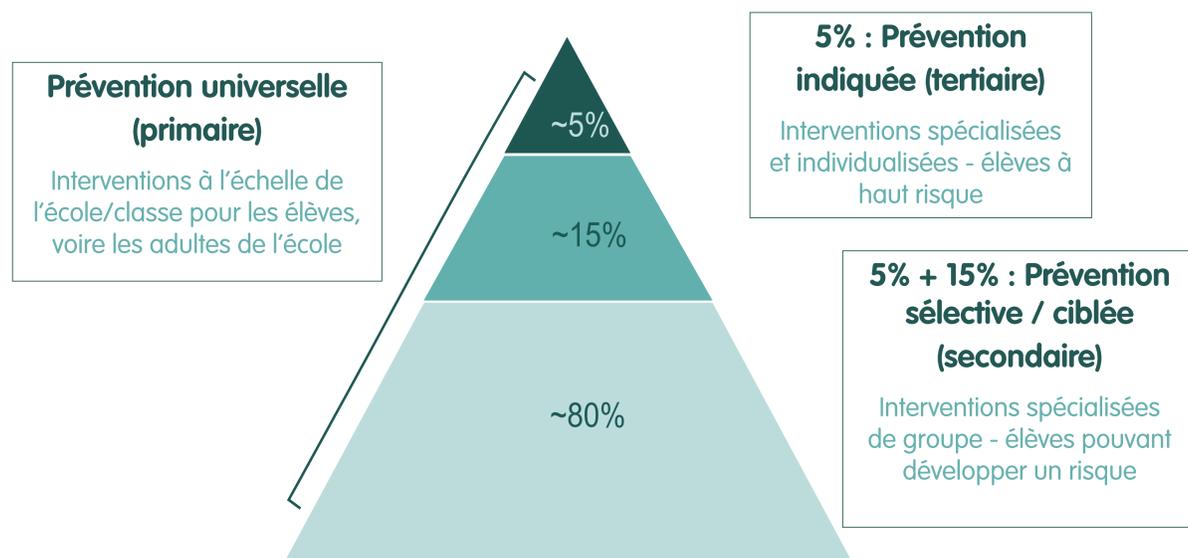
La réponse efficace aux besoins de plus en plus complexes des élèves repose sur une collaboration intersectorielle et des synergies entre les « mondes » de l'école et de la santé. Sous la responsabilité du DSAS et du DFJC, l'Unité de promotion de la santé et de la prévention en milieu scolaire (Unité PSPS) :

- a pour but d'améliorer la cohérence et la pertinence des activités de PPS
- élabore et met à disposition des ressources pour répondre aux besoins des équipes de santé et autres professionnels de l'école, y compris par de la formation
- réunit différents experts de projets et de programmes qui sont conduits le plus souvent en partenariat avec les établissements scolaires et les milieux associatifs.

Dans les établissements scolaires et de formation, les équipes PPS sont composées des infirmières, médecins et médiateurs scolaires, et des délégués PPS. Les élèves bénéficient de prestations individuelles et collectives sur de nombreux thèmes, dont :

- éducation sexuelle
- premiers secours
- prévention des dépendances (substances, écrans)
- prévention du harcèlement, des incivilités et de la violence
- projets de santé communautaire, promouvant en particulier la qualité de la vie, le climat et le lien social dans les établissements
- promotion de l'activité physique et d'une alimentation équilibrée
- promotion de la santé
- protection des enfants et des adolescents (maltraitance)
- respect des diversités
- santé mentale
- vaccinations et contrôle des maladies infectieuses

Les activités de l'Unité prennent en compte l'âge, le développement et les besoins avérés des enfants et des jeunes concernés, et elles favorisent leur participation active (art. 6, RPSPS).





## Service des communes et du logement (SCL) / Préfectures

### Membre de la Commission PEJ

#### mission du service

- Lutte contre la violence juvénile et les incivilités

#### activités

Les Conseils régionaux de prévention et de sécurité (CRPS) ont été mis en place par les Préfètes et Préfets dans les différents districts du canton.

Les Préfètes et les Préfets en assurent la coordination et font le lien entre les différents partenaires présents dans le domaine de la prévention de la violence et des incivilités tels que la police, les établissements scolaires et les communes.

Les activités des CRPS sont nombreuses et intéressantes qu'il s'agisse de l'organisation de conférences, d'actions de prévention, de théâtre forum. Elles prennent des formes diverses dans les différents districts selon l'implication des responsables et leurs partenaires.

De plus, les CRPS, en collaboration avec la ville de Lausanne ont réédité le mémento à l'usage des parents sous une nouvelle formule :

« **RESTE COOL SOIS PRUDENT** » avec la mise en ligne d'un site internet [www.sois-prudent.ch](http://www.sois-prudent.ch) y compris la traduction en 12 langues.

#### projets/collaborations avec d'autres membres PEJ

SPJ  
SESAF  
DGEO / DGEP  
SSP  
POLICE CANTONALE

**RESTE COOL\***  
**SOIS PRUDENT**

Questions-réponses  
et infos actuelles sur notre site

\* [www.sois-prudent.ch](http://www.sois-prudent.ch)